

Présentation

Le lycée professionnel Les Alpilles de Saint-Rémy de Provence est un établissement public dépendant du Ministère de l'Agriculture.

Les formations sont assurées par voie scolaire, par apprentissage ou encore par la formation continue adulte.

L'enseignement

Il se déroule du lundi 8h30 au vendredi 12h ou 16h00.

Les apprenants sont accueillis pendant les périodes scolaires (calendrier zone B).

Le mercredi après-midi sont proposées des activités sportives et culturelles pour les lycéens.

La Vie Scolaire est régie par un règlement intérieur que les apprenants et les parents s'engagent à respecter.

L'hébergement

Les élèves et apprentis peuvent être internes, demi-pensionnaires ou externes.

L'internat héberge les apprenants filles et garçons dans des chambres de 4 lits, équipées de toilettes et de douche.

Un foyer des élèves et apprentis, espace convivial et de détente, est ouvert tous les jours.

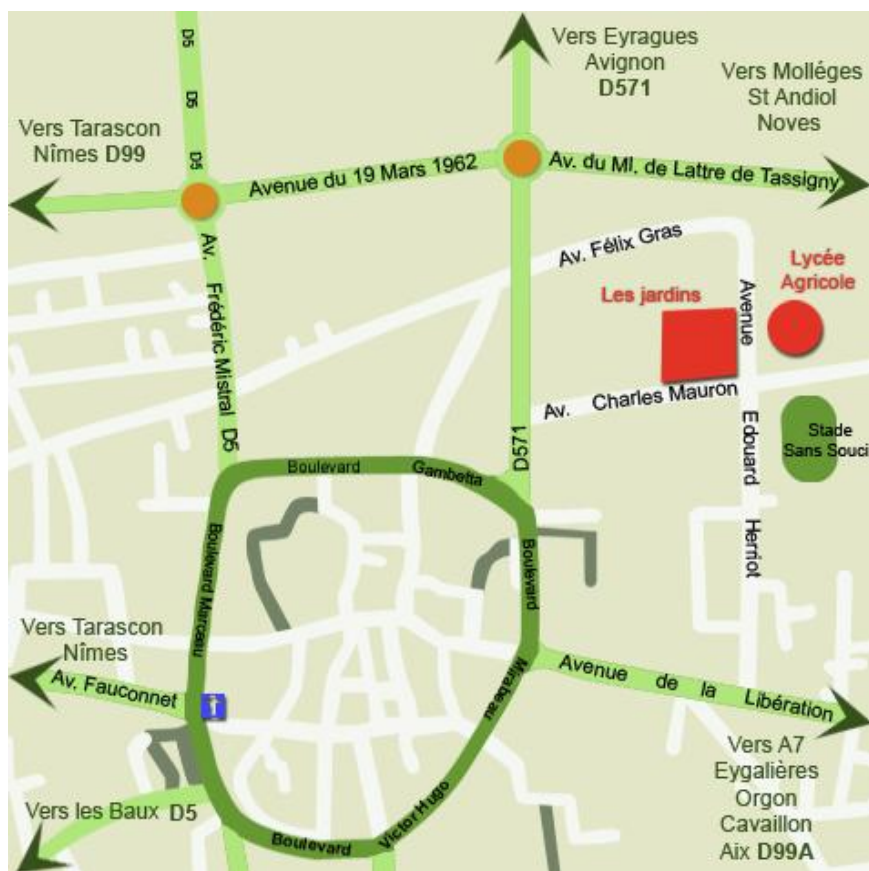
La restauration est assurée en self-service.

Moyens pédagogiques et matériels

L'établissement, entièrement encadré de jardins et d'espaces paysagers, dispose également :

- D'un plateau sportif, d'une salle de sports et de musculation.
- D'un centre de documentation et d'informations(C.D.I)
- D'un espace socioculturel
- De 2 salles informatiques
- De laboratoires de physique-chimie et biologie-écologie
- D'un autocar pour les sorties pédagogiques et visites d'entreprises
- D'ateliers pédagogiques : serres, cuisine, jardins
- De matériels d'agroéquipement : tracteur, motoculteur, mini-pelle, ...
- D'une exploitation oléicole
- D'un espace de travail dédié à la maçonnerie paysagère et à la création

Situation du lycée agricole et moyens d'accès



Par la D571 en venant d'Avignon. Par la D99 A en venant de Cavaillon. Par la D99 en venant d'Arles et de Tarascon.

SNCF : gare d'Avignon ou Arles et bus.

Comment s'inscrire ?

AU LYCEE :

- Pour une classe de 2^{nde} : inscription informatisée (AFFELNET) établie par l'établissement d'origine ; faire une demande de pré-inscription dès le mois de janvier au service Vie Scolaire.
- Pour une classe de 1^{ère} ou terminale : demande d'inscription dès le mois de janvier, à retirer auprès du service de la Vie Scolaire.

A l'UFA :

Pour la voie de l'apprentissage :

- Demande de pré-inscription à retirer auprès de l'UFA dès le mois de janvier.
- Demande d'inscription à retirer auprès de l'UFA dès le mois de juillet.

AU CFPPA :

- Demande d'inscription directement auprès du secrétariat du CFPPA.